

# Développer la bientraitance dans l'accompagnement à domicile

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2026

## En résumé

La loi du 2 janvier 2002 met l'accent sur le renforcement des droits des usagers et exige une extrême vigilance dans la prévention des situations de maltraitance des personnes démunies.

Cette formation vise à une réflexion sur les pratiques afin de définir des améliorations à apporter dans l'approche, les gestes, la posture et les comportements professionnels.

## Objectifs :

Reconnaître sa responsabilité professionnelle, sur les droits et les besoins des usagers.

S'interroger sur les notions de bénéfice/risque, liberté/sécurité.

Interroger sa pratique au vu des connaissances acquises et réfléchir sur des axes concrets d'amélioration de son travail quotidien.

## Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

## Participants :

Intervenant(e) à domicile.

## Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

## Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur spécialisé dans l'accompagnement des intervenants à domicile.

Tous nos formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

## Le contenu

**350 €**

Net de taxe par personne

---

Q8 BIENTADOM 20-E25

---



1 jour, soit 7 heures

**Dates et villes**

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



## 1. Connaître le contexte législatif

Définitions des notions de bientraitance, de maltraitance, de bienveillance.

Les droits de l'usager au respect de ses choix de vie.

**Responsabilités des professionnels à domicile :**

Obligation de protection.

Devoir de signalement de la maltraitance.

Complicité en cas de non signalement.

Sanctions.

## 2. Identifier les situations de maltraitance

Classification des situations de maltraitance selon ALMA.

Identification des situations à risques.

Familiarité et juste distance professionnelle.

Être témoin de maltraitance. Que faire ?

Se sentir en danger de devenir maltraitant. Que faire ?

## 3. Favoriser et développer la bientraitance dans sa pratique au quotidien

**Les réponses institutionnelles :**

Comment prévenir et réagir dans l'application de la loi 2002.

Exemples de protocoles adaptés au domicile.

Qu'est-ce que bien traiter ? Quelques indicateurs de bientraitance de la HAS.

**Quels sont les freins à la bientraitance ?**

Freins Institutionnels, freins individuels des professionnels, freins individuels des usagers, freins des familles...

Interroger les pratiques sous l'angle de la bientraitance dans les actes quotidiens.

**Comment être bientraitant dans des situations qui ébranlent :**

Tentative de suicide, chute...

Respecter la dignité, la liberté, l'individualité et l'autonomie de chacun.



# Méthodes, moyens et suivi

## Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Exposés théoriques et échanges autour d'exemples pratiques.

Sollicitation systématique des participants sur des situations vécues.

Un support documentaire synthétisant le contenu de la formation sera fourni à chacun des participants.

## Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

## Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

## Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

